

200, Rue Maurice Estrangin
13290 AIX LES MILLES

Pour réserver des tables : 06 21 66 74 50 ou 04 42 29 61 05

Le vendredi 2 Mai, le restaurant sera ouvert

Anne-Marie SANCHEZ-VIENOT

Date	Entrée	Plat (viande ou poisson)	Dessert
Vendredi 2 Mai	Potage julienne Darblay	Papillote de cabillaud à l'orange riz safrané	Choux chantilly
(*) Mardi 6 Mai	Salade d'artichauts violets au parmesan et au basilic	Volaille pochée sauce suprême, Boullgour aux petits légumes	Tarte sablée aux fruits rouges
(*) Mercredi 7 Mai	Bruschetta de légumes grillée et féta	Pavé de cabillaud sauce vierge, Timbale de petit épautre	Assiette gourmande Fruits flambés
Jeudi 8 Mai	PAS DE RESTAURANT – JOUR FERIE		
Vendredi 9 Mai	Tarte provençale aux légumes	Poulet sauté vallée d'Auge, Riz créole, courgettes tournées	Choux caramélisés Aux fruits rouges
(*) Mardi 13 Mai	Gaspacho de tomate, huile de poivron rouge, gambas en tempura	Poulet poché à l'Indienne, Semoule aux petits légumes	Fruits flambés
(*) Mercredi 14 Mai	Terrine de lapin à l'estragon et asperges	Dos de cabillaud en glacis de bourride, Légumes du printemps	Tarte feuilletée caramélisée à la poire
Jeudi 15 Mai	Tartare de saumon et blinis	Pavé de veau à la crème, Pommes sautées à cru	Millefeuille aux framboises Et crème pistache
Vendredi 16 Mai	Salade façon niçoise	Pavé de saumon en fine croûte d'herbe, gratin provençal	Tarte aux fruits rouges
Du 19 Mai Au 30 Mai	PAS DE RESTAURANT – EXAMENS CAP CUISINE		

Tarifs : Menu à **13 € ou 20 € (*)** selon le niveau de formation des apprentis - Tarif étudiant à **7 €**. Les menus peuvent être modifiés au dernier moment en raison de contraintes pédagogiques Merci de votre compréhension

N.B. : Les prix fixés par la délibération du Conseil de Territoire N° 2020_CT2_181 du 15/10/2020. « Les éventuels différentiels tarifaires avec la profession de même que les éventuelles variations qualitatives s'expliquent par le caractère purement pédagogique de ce restaurant d'application. Les prix demandés n'intègrent pas les charges auxquelles sont soumises les entreprises commerciales de restauration et ne peuvent donc pas correspondre aux tarifs pratiqués par les restaurants privés »
(Note de Service N° 95-249 du 07.11.1995 – Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 23/11/1995).